

Mon Compte Formation : la Caisse des Dépôts publie le rapport annuel de gestion 2024

Paris, 9 octobre 2025

Gestionnaire de la plateforme Mon Compte Formation, dispositif clé de la politique publique de formation professionnelle depuis cinq ans, la Caisse des Dépôts conduit de nombreuses actions pour favoriser l'utilisation du CPF par tous les actifs. Tout en adaptant la plateforme aux évolutions réglementaires intervenues en 2024 (mise en place de la participation financière obligatoire et éligibilité du permis moto), la Caisse des Dépôts a renforcé ses partenariats publics comme privés et a poursuivi ses actions de régulation et de sécurisation pour garantir une plateforme toujours plus efficace et sécurisée.

« Face aux mutations profondes du monde du travail et aux besoins en compétences nouvelles, le Compte personnel de formation s'affirme comme un levier essentiel d'accès et de maintien en emploi. » déclare Marianne Kermaal-Berthomé, directrice des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. *« En 2024, Mon Compte Formation n'a cessé d'évoluer afin de répondre pour renforcer son impact. Nous avons notamment œuvré pour développer les parcours de formation co-construits entre employeurs et salariés pour renforcer l'efficacité de la politique publique de formation. »*

Mon Compte Formation, un outil clé de la formation professionnelle en France qui s'adapte continuellement à un marché du travail en mutation

Au 31 décembre 2024 et depuis le lancement de Mon Compte Formation, **7,6 millions de formations** ont été financées au bénéfice de **5,75 millions d'usagers**, pour un montant total de **11 milliards d'euros engagés**. Pour la seule année 2024, **1,4 million de formations** ont été financées, un chiffre stable par rapport à 2023 (avec 1,3 million de dossiers), témoignant de la maturité du dispositif. Cette stabilité recouvre cependant une consommation contrastée au cours de l'année marquée par deux évolutions réglementaires majeures :

- l'éligibilité du permis moto au CPF ;
- et la mise en place, en avril 2024, de la participation financière obligatoire qui a accéléré la souscription de formations les mois précédant sa mise en place.

Le CPF, un dispositif majeur en faveur du retour à l'emploi.

En 2024, le nombre de formation financées pour les demandeurs d'emplois a augmenté de 15%, et **plus d'une formation sur trois est réalisée par un demandeur d'emploi.**

Mon Compte Formation, un outil adaptable et réactif pour répondre au plus près aux besoins du marché du travail et à ses évolutions.

Depuis 2020, la Caisse des Dépôts déploie avec ses partenaires, financeurs publics ou privés, des dispositifs de financements complémentaires leur permettant d'alimenter les comptes CPF de titulaires afin de financer des formations professionnelles ciblées, adaptées aux spécificités des territoires et aux enjeux des métiers en tension. Des conventions de cofinancement sur mesure sont signées avec chaque partenaire, selon des objectifs prédéfinis.

Le nombre de financeurs est en augmentation en 2024, parmi eux :

- **France Travail** : premier partenaire financier de Mon Compte Formation, France Travail a abondé plus de **25 000 formations souscrites par des demandeurs d'emploi** en 2024.
- **les Régions** : au 31 décembre 2024, quatre Conseils régionaux¹ ont mis en place des politiques d'abondement répondant à des objectifs de formation propres à leur territoire. Par exemple, la Région Pays de la Loire a mobilisé 1,2 million d'euros pour la formation aux métiers de la transition écologique.
- **Les opérateurs de compétences (OPCO) et branches professionnelles** : pour faciliter l'insertion dans les métiers en tension, l'évolution professionnelle et le renforcement des compétences de leurs salariés, l'Opco Santé et la branche du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif ont signé une convention fin 2021 pour une enveloppe globale de près de **4 millions d'euros, consommée à hauteur de 41%**.
- **Et enfin, les entreprises** : au 31 décembre 2024, **56,9 millions d'euros de dotations volontaires** ont été mobilisées pour financer des formations en complément des droits CPF de leurs salariés.

En 2024, la Caisse des Dépôts, sous l'impulsion du ministère du Travail, a fait de la co-construction des parcours de formation entre employeurs et salariés une de ses priorités. En permettant aux employeurs de cibler les certifications pour lesquelles ils souhaitent que leurs salariés se forment, la Caisse des Dépôts a rendu la co-construction plus attractive pour les employeurs. Les travaux se poursuivent en 2025 avec la mise en œuvre de nouveaux services en vue de simplifier et promouvoir la co-construction des parcours de formation professionnelle.

La Caisse des Dépôts poursuit ses actions de régulation et de sécurisation pour lutter contre les fraudes et garantir une offre de formation toujours plus qualitative

Afin de lutter contre les fraudes et améliorer la qualité de l'offre disponible sur la plateforme, la Caisse des Dépôts est restée fortement mobilisée en 2024, en lien avec l'État et plusieurs acteurs et partenaires (organismes de contrôle de l'État tels que Tracfin ou la DGFIP, gendarmerie nationale, police nationale ou encore autorité judiciaire...).

Les actions ciblées sur les organismes de formation ont également été poursuivies. Elles comprennent, entre autres, la vérification des catalogues des organismes de formation, la généralisation à l'ensemble des organismes référencés sur la plateforme de la procédure d'enregistrement des organismes de formation à Mon Compte Formation et la poursuite du contrôle du service fait. Le nombre d'organismes proposant des formations sur Mon Compte Formation **a ainsi diminué de 9,5% en un an s'élevant fin 2024 à 13 700**.

La Caisse des Dépôts a également élargi et renforcé les processus d'identification pour accéder à la plateforme. Depuis le 30 septembre 2024, les titulaires souhaitant s'inscrire à une offre de formation de manière sécurisée via France Connect+ peuvent recourir à l'identité numérique France Identité.

Mon Compte Formation intègre de nouveaux services structurants en faveur des politiques de l'emploi et de l'amélioration des conditions de travail

¹ Au 9 octobre 2025, ce sont 5 Régions qui ont une convention d'abondements actives au CPF avec la Caisse des Dépôts

- **le passeport de compétences**, un espace personnel où chaque titulaire retrouve toutes ses données personnelles concernant sa carrière, ses formations et ses qualifications. En 2024, celui-ci a été enrichi notamment par les premiers « Badges COJO » valorisant les compétences extra-professionnelles des volontaires impliqués dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.
- **le passeport de prévention** qui vise à prévenir les risques en santé et sécurité des travailleurs en favorisant leur formation et en optimisant la gestion des risques par les employeurs. En 2024, la Caisse des Dépôts a poursuivi son développement, permettant son accessibilité aux organismes de formation en avril 2025.

Enfin, la Caisse des Dépôts a mené des travaux permettant d'enrichir **la plateforme AGORA**, *data hub* de la formation professionnelle, un outil puissant de pilotage et d'orientation des politiques publiques de formation professionnelle. De nouvelles fonctionnalités sont disponibles (partage d'informations dédiées à la formation professionnelle entre France Travail et deux Régions notamment) et un [site internet d'information](#) a été mis en ligne.

[Le rapport annuel 2024 de gestion administrative, comptable et financière de Mon Compte Formation](#)

[La synthèse du rapport annuel 2024 de gestion administrative, comptable et financière de Mon Compte Formation](#)

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

caissedesdepots.fr

inf   

Contact presse

Groupe Caisse des Dépôts : Anne-Lise LUCAS – anne-lise.lucas@caissedesdepots.fr – 06 83 78 09 28